

Des religieuses traînent le cardinal O'Malley devant le tribunal

Author : Rédaction RC

Categories : [Congrégations religieuses féminines](#)

Date : 21 mars 2011

C'est une chose peu banale que signale l'édition de ce jour du [Boston Globe](#) : des religieuses du Massachussetts viennent d'intenter une action contre le cardinal **Sean O'Malley**, en sa qualité



d'archevêque de Boston (Massachussetts). Pour tout dire, je n'avais jamais encore vu un pareil cas : des religieuses font un procès à un cardinal devant une juridiction civile. Les **Daughters of St. Paul**, une congrégation religieuse féminine internationale, sont présentes aux États-Unis : environ 135 membres dont près de la moitié, 60, à Boston au couvent de Jamaica Plain. Aux États-Unis, ces religieuses se consacrent à l'apostolat par le livre et les moyens de communication modernes. Incapables, semble-t-il, d'obtenir depuis des années une réponse précise de l'archidiocèse sur la situation de leurs plans de retraites, elles viennent de faire citer à comparaître devant la **Supreme Judicial Court** du Massachussetts, l'organisme de l'archidiocèse chargé des questions de retraites de ses prêtres, religieux et employés – un organisme dont le cardinal **O'Malley** est membre – afin de connaître leur situation exacte ou, pour le cas où elles ne seraient pas incluses dans ces plans de retraite, d'obtenir le remboursement de leurs cotisations augmentées des intérêts et des frais d'avocat... Les commentaires vont bon train sur les supposées libertés que l'archidiocèse aurait prises en matière financière avec des fonds de retraites qui ne seraient toujours pas provisionnés, une partie de l'argent aurait pu être "prélevée" pour payer les indemnités dues à des personnes victimes d'abus sexuels par des prêtres de l'archidiocèse... Rien n'est très clair dans cet archidiocèse.